

ANNEXE : MODELE DE SYNTHESE DU RAPPORT FINAL

Logos bénéficiaires :



bénéficiaire 1 :

Référence et titre du programme :

**21/F/1286
FORMATIONS DECENTRALISEES
DES PROPRIETAIRES FORESTIERS**

Programme soutenu par France Bois Forêt

Code analytique : 21/F/1286

Bénéficiaire(s) du projet :

Forestiers Privés de France

Prestataire(s) :

Forestiers Privés de France

Montant du soutien FBF :

40.000,00

convention n° : 21F1286



Objectifs et contexte : (Maximum 1 400 caractères)

Ce programme est le prolongement d'un programme qui a été lancé en 2020. Il est le fruit d'une réflexion portée au sein de nos syndicats concernant les besoins de leurs adhérents qui, par manque de connaissances, restent trop souvent inactifs.

Les propriétaires forestiers ne sont pas suffisamment reconnus en tant que professionnels et évoluent dans un environnement complexe. Il y a un manque de formation autre que technique auprès de ceux-ci.

Nous souhaitons mettre en place, via ce programme, des sessions de formations courtes organisées au niveau local pour être au plus près des propriétaires. Ces sessions pourront apporter des connaissances et des réponses sur des sujets aussi divers que la fiscalité, le juridique, l'urbanisme ou la communication, etc. Le but de ce programme est de permettre aux forestiers de mieux appréhender les enjeux liés à la possession d'une forêt. L'objectif est de former et informer le plus grand nombre de sylviculteurs syndiqués comme non syndiqués en les responsabilisant sur leur rôle dans la filière.

Le contexte sanitaire nous a obligé à adapter la mise en œuvre de ce programme qui se déroule désormais majoritairement via des formats webinaires.

Principaux résultats obtenus : (Maximum 3 000 caractères)

> Mise à jour d'un catalogue de formations proposant plus de quinze formations sur des thématiques variés : Fiscalité, Juridique, Patrimoine, Financement, Assurance, Urbanisme, Aide à la prise en main d'outils, Communication, Environnement, Equilibre sylvo-cynégétique.

> Réalisation de formations sur 2021/2022 :

- 17 formations dont 16 en webinaires
- une série de formation sur la communication pour mieux appréhender ce sujet dans un contexte de débat forêt-société qui se tend

> Réalisation d'outils pédagogiques pour informer et former le propriétaire forestier sur les impacts des dégâts de gibier



Valorisation envisagée : (Maximum 2 100 caractères)

- > Valorisation des formations par les syndicats auprès de leurs adhérents et des propriétaires forestiers de leur région.
- > Certaines formations ont été valorisées sur les Réseaux Sociaux et sur fransylva.fr
- > L'accès en replay à certains webinaires est accessible sur les pages web des syndicats et via youtube (depuis le 01/01/22)
- > Une documentation réalisée par le CNPF sur l'impact des dégâts de gibier va être envoyée à plus de 5 000 forestiers
- > Une vidéo pédagogique à l'attention des propriétaires forestiers sera diffusée via les canaux habituels de Fransylva

Indicateurs de résultats : (Maximum 2 100 caractères)

Indicateur n°1 :

- > 17 séances de formation dont la moitié sous un format webinaire.
- > 808 personnes touchés dont 613 formés en direct et 8 personnes formées individuellement (inclus le nombre de vues en replay, données existantes depuis le 01/01/2022).
- > 53 organisations Fransylva (syndicat ou Union Régionale) ont bénéficié du programme dont 10 ont organisés une session auprès des propriétaires forestiers de leur région.

Indicateur n°2 :

- > Une satisfaction très forte des participants notamment lors des webinaires et leurs replays.

Enjeux de développement durable soutenus par le programme : (Maximum 2 100 caractères)

De part son action, le programme sert à former et informer les propriétaires forestiers sur leur rôle à jouer vis à vis de la filière mais également d'un point de vue plus large vis à vis de la société.

A ce titre, il répond à l'Enjeu 3 de l' Agenda 2030 - OBJECTIFS DEVELOPPEMENT DURABLE : S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

convention n° : 21F1286